4 Le royaume chrétien des Pomare 1815-1827

U.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire 30306 exy

a crise politico-religieuse, engagée avec l'arrivée des premiers Européens et L'"absolutisme" roya aggravée avec celle des missionnaires, se dénoue à Fei Pi le 12 novembre 1815 et consacre la suprématie de ceux qu'on peut appeler les royaux-chrétiens, symbolisés par la personne de Pomare II. sur les forces traditionalistes tahitiennes que domine la figure de Opuhara (Upufara), de la famille des Teva, grand chef de Papara et frère de celui qui sera le grand Tati.

Avec la bataille de Fei Pi s'écroule une certaine Polynésie : celle des aristocraties militaires gouvernées par les ari'i à travers un triple contrôle de l'idéologie (les croyances et les rites religieux des anciens Tahitiens), de la stratification sociale (existence d'une hiérarchie d'ordres" aux fonctions différentes et complémentaires) et de la coercition (importance de la guerre non seulement comme manifestation des compétitions politiques mais aussi comme moyen pour maintenir l'obéissance des dépendants).

Jéhovah remplace le dieu 'Oro: Pomare II récupère les titres les plus prestigieux des principaux ari'i, du moins de Tahiti et Moorea - car pour les îles Sous-le-Vent, c'est une autre affaire - et installe des gouverneurs (tavana, de l'anglais governor) ; les guerres internes disparaissent, puisque Tahiti et Moorea et quelques îles des Tuamotu forment un royaume unifié avec une structure politique et religieuse organisée et hiérarchisée, ce qui n'empêchera pas les crises.

Théocratie missionnaire a-t-on dit parfois. Le propos est hardi car si l'influence missionnaire a pu être profonde sur le nouveau gouvernement des îles, comme le prouve l'instauration des Codes des Lois, il s'en faut que les Polynésiens aient été des témoins passifs, qu'il s'agisse des grands chefs, d'anciens grands-prêtres, ou de Pomare II lui-même.

Une monarchie centralisatrice: des ari'i aux tavana

Dans ce passage d'une confédération de principautés à un système centralisé, différents éléments sont à considérer : ce qu'on peut appeler "l'absolutisme royal" qui est très net avec Pomare II après 1815; la transformation des principautés (les chefferies souveraines détenues par les familles d'ari'i) en districts (chefferies de tavana placées sous la souveraineté du roi); enfin, le devenir de la force confédérale de l'organisation

Matavai, aquarelle originale de G. Tobin. Cette baie reste le centre des relations entre Tahitiens et Européens. D'importants échanges commerciaux s'établissent de part et d'autre. Il en est ainsi du commerce du porc salé.

alors en pléine expansion, dont le grand bénéficiaire est Pomare II, chef de Pare. Ceci contribue, voire même explique, le prestige désormais bien établi du "souverain"



70306

Il est de fait que Pomare II peut être qualifié après 1815 de souverain absolu. Cela tient à sa personnalité, peut-être aussi au modèle théorique du souverain unique (mais limité) en son royaume que lui ont insufflé les missionnaires (encore que ceux-ci, la plupart d'humble origine, n'avaient peut-être pas une très bonne connaissance de la structure et du fonctionnement de la Cour de Saint-James) : sûrement au système d'alliances familiales au centre duquel il se trouve et qui lui a permis de récupérer bien des titres traditionnels; enfin. en cette transformation des chefs en officiers royaux sur laquelle on va revenir.

La forte personnalité du roi ne fait pas de doute : il a comploté, juste avant la mort de son père, en 1803, la chute de ce dernier, avec l'aide du grand-prêtre, son grand-oncle Ha'amanimani, et le conflit entre le père et le fils a été évité par une paix scellée par la mort du grand-prêtre. Autre élément de cette forte personnalité: la patiente et efficace conquête du pouvoir, en dépit des revers passagers. pendant dix ans, entre son "inauguration" en 1805 et la victoire de 1815.

Pomare II, un tacticien habile. Le chef de Pare. après sa victoire à Fei Pi,

va désormais régner, au sens européen du terme, sur les îles du Vent. La nouvelle organisation politique qui se met en place, à la suite de la promulgation des Codes de Lois, est autant son œuvre que celle des missionnaires Le prestige de ce chef atteint alors son apogée Lavis original de

> Ha'amanimani, grandprêtre de Pare. Originaire de Raiatea ce personnage de haut rang joua un_rôle politique important dans les îles du Vent. Pomare I lui donna autorité sur Moorea, vers laquelle Ha'amanimani tenta d'entraîner les missionnaires de la L.M.S. Ambitieux, il s'opposa à Pomare II, qui le fit assassiner par un serviteur d'Itia.

Il est possible que le modèle britannique ait joué, moins en ce qui concerne l'absolutisme proprement dit (contraire aux réalités britanniques depuis le XVIIIe siècle) que pour la conception d'un royaume unifié : en 1819 on assiste bien, et semble-t-il sous l'égide des missionnaires, à la tenue d'une assemblée de chefs et de la population des districts qui va adopter le premier code tahitien ; sans sous-estimer l'existence d'assemblées dans la tradition ancienne (dénotée par la présence d'un mot spécifique, apo'ora'a, ou rapportée par exemple par J. Davies à propos d'un conseil de guerre, upo'o tamai, tenu à Moorea), on peut penser que la réunion des trois éléments - roi uniqueassemblée-adoption de lois - découle, au moins pour partie, du modèle britannique

explicité par les missionnaires.

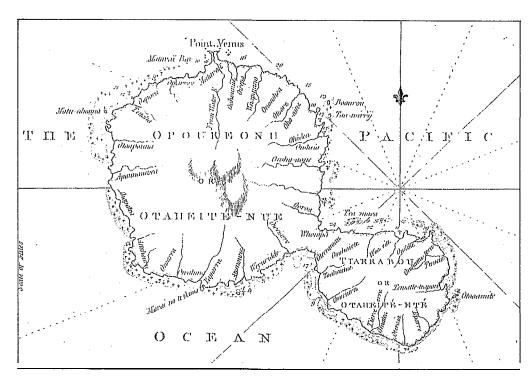
Mais les données tahitiennes expliquent bien, sinon le caractère absolu du pouvoir du roi, du moins l'unicité de ce pouvoir.

En effet, bien des titres les plus prestigieux des anciens ari'i sont détenus par Pomare II, soit par héritage parce que Pomare II est allié aux très grandes familles de Tahiti et des îles Sous-le-Vent, soit par déshérence à la suite de l'extinction de lignées, soit enfin par l'effet des guerres, mais le plus souvent par la combinaison de ces trois facteurs.

Dans son ouvrage "l'Ancienne Société Tahitienne", D. Oliver souligne, dans l'ancien Tahiti, la dualité du pouvoir entre l'ari'i le plus élevé par le rang et tenant officiel du titre de chefferie lui donnant le pouvoir nominal sur celle-ci, et le chef effectif, détenteur d'un pouvoir "tribal" et qui exerce, sous le nom du tenant du titre, un pouvoir coercitif très fort : l'exemple le plus courant, donné par Oliver, étant celui de la dualité, dans la chefferie des Pomare (Te Porionu'u), de Tu (Pomare I) détenteur du titre le plus élevé (Tu-nui-ae-i-teatua) et de Tutaha, son grand-oncle, qui détient le pouvoir effectif (celui de faire la guerre notamment).

Pomare II concentre sur sa personne, et les titres qui confèrent la légitimité (ou plus exactement, l'accumulation des titres qui donnent cette légitimité), et le pouvoir "tribal" qui fait de son détenteur un chef "absolu".

Il conviendra aussi de noter qu'après 1815, un certain nombre de grands chefs qui auraient eu les prérogatives traditionnelles



MOOREA **EIMEO**

--- limite de district



Royaume de Hapai et de son fils Vaira'atoa (Pomare I) en 1792

Royaume d'Atehuru



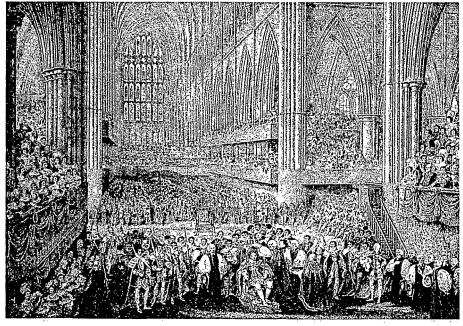
Royaume de Papara (famille d'Amo)



Agrandissements tempo de Pomare I (1774-1783

Terre de repli de Pomare II (1808-1815

Agrandissements tempo de Pomare II (1791-1808



Carte de l'île de Tahiti en 1815. La connaissance de l'île de Tahiti a singulièrement progressé en ce début du XIX° siècle, comme en témoigne cette carte missionnaire.

Le modèle anglais : cérémonie du couronnement de Georges IV. Le souverain et les membres de la Cour sont ici en grande tenue d'apparat. Des images popularisèrent de telles représentations de la monarchie anglaise. Nul doute que c'est la vision très idéaliste que les missionnaires de la L.M.S. avaient de la monarchie lorsqu'ils tentèrent de donner à Tahiti des institutions. Il est vrai qu'à cette époque la séparation des pouvoirs et le bicamérisme de l'Angleterré étaient autant de modèles pour 🐇

les autres hations.

pour disputer le pouvoir à Pomare II ont été éliminés de la scène politique.

La transformation des principautés

C'est le second élément, après le développement d'une conception unifiée de la royauté, qui explique le passage à la monarchie centralisée.

Là encore, on peut être tenté d'y chercher un effet de l'influence missionnaire, l'application d'un modèle européen (sinon britannique), mais il suffit, si l'on refuse ce point de vue, de se souvenir de la manière dont étaient structurées les chefferies dans l'ancien Tahiti, avec en-dessous de l'ari'i, des to'ofa ou officiers qui, soit contrôlent pour l'ari'i des portions de la chefferie, soit commandent les troupes, voire s'occupent de certaines opérations telle la punition de dépendants rebelles : exemple, sous Vehiatua II, ari'i rahi des Teva de la Mer, des dépendants de la vallée de la Vaitepiha avaient été châtiés parce qu'ils avaient refusé de fournir les prestations exigées d'eux.

Il suffit, en réalité, de projeter l'image de la chefferie à la dimension du nouveau royaume pour expliquer comment la fonction des tavana (gouverneurs) a pu entrer dans les vues du nouveau roi, les tavana du royaume devenant en quelque sorte les to'ofa d'une chefferie agrandie à la dimension de ce dernier.

Deux procédés ont été, semble-t-il, utilisés pour la désignation de ces to'ofa royaux. Tantôt Pomare II a placé un

personnage à la tête de l'ancienne chefferie, tantôt il a fait une création en marge des chefferies existantes.

Le premier cas paraît le plus commun. Soit qu'il confirme ou reconfirme le tenant du titre légitime dans sa chefferie, mais avec le titre de tavana et non plus d'ari'i : parce qu'il n'y a plus qu'un seul ari'i, Pomare II; parce qu'il a auparavant acquis le titre attaché à la chefferie, titre qui, d'ailleurs, tombe en désuétude puisqu'il porte sur un marae (le marae de la chefferie) devenu obsolète depuis la conversion. C'est le cas de Tati, grand chef de Papara, dépossédé de la chefferie à la suite de sa défaite de 1806 mais qui a rallié Pomare II à l'encontre de son frère Opuhara (Upufara) et ainsi la récupère. Soit que le roi place à la tête d'une chefferie vacante, exemple les Oropa'a, un compagnon de lutte, tel Utami, un ancien chef de Tahaa.

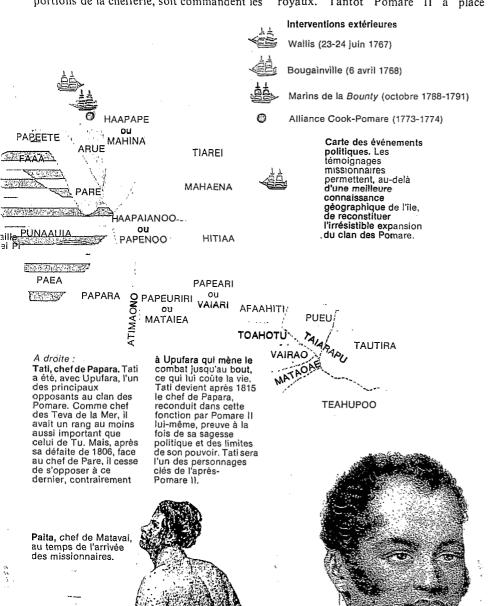
Dans le second cas (et c'est Pomare I qui avait amorcé le processus à Moorea), on crée une chefferie nouvelle destinée à supplanter les chefferies traditionnelles ou, tout au moins, à se les subordonner: ainsi Pomare I a créé de toutes pièces dans le nord de Moorea une chefferie nouvelle, Te Aharoa, avec un titre Ta'aroa ari'i qui tend à devenir sous Pomare II le titre des titulaires du gouvernement de Moorea: le portent successivement Metuaaro, Itia et Ha'amanimani, et le fils de Mahine, chef suprême de Huahine.

La sublimation de la confédération tahitienne en protectorat anglais (Hau peretane)

Dans le système politico-religieux tahitien, 1815 amène le remplacement du dieu 'Oro par Jéhovah. Or, la suprématie politique traditionnelle était, à Tahiti, à la fin du XVIIIc siècle attachée à 'Oro, de telle sorte que le remplacement de 'Oro par Jéhovah doit donner la suprématie politique nouvelle à l'Angleterre qui est, aux yeux des Tahitiens, le support politique de Jéhovah. Cette suprématie politique est celle d'un primus inter pares, à l'image de celui des tenants de titres les plus élevés. La monarchie tahitienne entre en quelque sorte avec l'Angleterre dans une confédération nouvelle, patronnée par Jéhovah, tout comme les anciennes principautés formaient une confédération présidée par un ari'i rahi ou un ari'i nui patronné par 'Oro.

La monarchie centralisée incarnée par Pomare II se trouve finalement beaucoup moins en rupture qu'il n'y paraît avec les institutions tahitiennes traditionnelles et il y a loin de cette monarchie à la théocratie protestante imaginée par des observateurs trop superficiels. D'ailleurs, la mort de Pomare II va accélérer un certain retour à une confédération tahitienne plus traditionnelle sous la houlette des grands chefs au premier rang desquels Tati. Ce sont eux qui auront la réalité du pouvoir sous Pomare III et Pomare Vahine IV qui règne à partir de 1827.

If ne faudrait cependant passous-estimer le rôle politique que furent amenes à jouer les missionnaires de la London Missionary Society.



ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

la Polynésie s'ouvre au monde 1769-1842

Ce sixième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

Pierre-Yves Toullelan.

Docteur de 3è cycle en Histoire, Charge de cours au Centre Universitaire de la Polynésie française, avec la collaboration de : Alain Babadzan, Docteur de 3è cycle en Ethnologie, Chargé de cours à l'Université de Paris X-Nanterre, Membre de l'U.A. 140 du C.N.R.S., Jean-François Baré, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., Paul de Deckker, Docteur en Sciences sociales, Docteur de 3è cycle en Anthropologie sociale, Professeur associé d'Histoire à l'Université de Paris VII, Maître de Conférence à l'Université Libre de Bruxelles, Niel Gunson, Professeur, Research School of Pacific Studies, Australian National University of Canberra, R.P. Paul Hodée, Docteur ès Sciences de l'Éducation. Vicaire général de l'Archevêché de Papeete, Colin W. Newbury, Professeur, Institute of Commonwealth Studies, University of Oxford, Jean-Louis Rallu, Démographe, Institut National d'Études Démographiques, François Ravault, Docteur de 3è cycle en Géographie, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.. Claude Robineau, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.. Chargé d'enseignement à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, Etienne Taillemite, Inspecteur général honoraire des Archives de France.

> Conception et production : Christian Gleizal Maquette et coordination de la réalisation technique : Jean-Louis Saquet Assistante de production : Catherine Krief Illustrations et cartographie : Catherine Visse et Jean-Louis Saquet Traductions de l'anglais : Pierre Montillier, Dominique Toullelan Collaboration rédactionnelle : Michel-Claude Touchard

Photographies: B. Bird, J.-Cl. Bosmel, Bridgeman Art Library, J.-L. Charmet, M. Delaplanche, D. Destable, K.P. Emory, E.T. Archive, Giraudon, P. Laboute, Mary Evans Picture Library, M. Ponsard, A.K. Richter, Cl. Rives-Cedri, Roger-Viollet, M. Sexton, J.F.G. Stokes, B. Vannier, G. Wallart.

L'iconographie de ce volume a été rassemblée sous la direction de Christian Gleizal, par Celestine Dars à Londres et Pierre Montillier à Paris et grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

Pierre Montiller a Paris et grace a l'aide qui nous a ete apportee par :

au Musée de Tahiti et des lles : Manouche Lehartel, directrice, Véronique Mu-Liepman, conservateur ; au Bishop Museum : Cynthia Timberlake,
Librarian, Betty Lou Kam, Curatorial Assistant, Photograph Collection, Clarence Mauricio, Photograph Collection;
à la National Library of Australia : Barbara Perry, Pictorial Librarian, Sylvia Carr, Acting Pictorial Librarian;
à la National Library of New Zealand (The Alexander Turnbull Library) : Moira Long, Assistant Curator of Drawings and Paints, Ian Snowdon,
Photograph Section; à la State Library of New South Wales : Mitchell Library : Shirley Humphries, Mitchell Librarian, and Jennifer Broomhead;
au Musée de l'Homme : Muguette Dumont, Phototèque ; au Musée de la Marine : Mme Huyghes des Etages, Conservateur, Marjolaine Mourot,
Chef du Service d'Études et de Documentation; au Service Historique de la Marine : M. le Contre-Amiral Chatelle, Chef du Service Historique,
M. J.-P. Busson, Chef du Service des Archives et des Bibliothèques de la Marine;
au Peabody Museum of Salem : Peter Fetchko, Director, Marlene S. Hamann, Curatorial Assistant, Ethnology Dept.; Kathy Flynn,
Photographic Assistant : aux Archives Publiques du Canada : Georges Delisle. Director. Division de l'Iconographie.

Photographic Assistant ; aux Archives Publiques du Canada : Georges Delisle, Directeur, Division de l'Iconographie.

Une grande partie de l'illustration de ce volume s'articule autour de la collection réunie par le R.P. Patrick O'Reilly à laquelle il nous a généreusement donné accès.

Des collections privées nous ont été accessibles grâce à l'obligeance de leurs détenteurs : M. Christian Beslu, Tahiti ; M. Nigel Davies, Californie; M.E. Dodd, Vermont; Mme A. de Ménil, New York; M. Yves du Petit-Thouars, Indre-et-Loire.

0 3 JUL 1990

CHRISTIAN GLEIZALD MULTIPRESS

18 231 vol